

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

Poste:

Un an... 32 fr. Six mois... 20 fr. Trois mois... 12 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c. RÉSERVES SONT FAITES

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

26 Juin 1883.

Chronique générale.

Nous pouvons annoncer que M. Challemel-Lacour, jusqu'ici soutenu par M. Grévy, a dû donner sa démission.

Bruit de guerre. — Le bruit court dans les cercles politiques et parmi les hauts fonctionnaires du ministère de la marine que la guerre est imminente entre la France et l'Annam.

(Gazette de France.)

La citoyenne Louise Michel a donc été condamnée, en cour d'assises, à six années de réclusion.

Les accusés de Montceau-les-Mines, qui étaient de véritables conspirateurs, ont fait sauter des édifices, après avoir bien prémédité et préparé leur coup.

Ily a entre ces deux verdicts une inégalité flagrante, qui n'est pas à l'honneur de la justice républicaine.

Nous constatons de plus que les débats ont donné un démenti aux paroles du ministre de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau, qui avait signalé des royalistes dans la manifestation.

M. le ministre a donc porté une accusation calomnieuse.

Les condamnés d'hier seront graciés demain. C'est prévu et annoncé. Du reste, M. Grévy leur doit cette réparation.

Entre compères, on doit être indulgent!

De nombreuses réunions ouvrières ont été tenues samedi soir, dans tous les quartiers excentriques, principalement dans ceux qui sont habités par les communards.

Dans toutes les réunions, de nombreux orateurs ont pris la parole, pour stigmatiser la peine encourue par l'ancienne institutrice de Montmartre, grâce au jury « bourgeois » de la Seine.

Les mesures de police étaient prises par-

tout pour essayer d'éviter toute manifestation sur la voie publique.

Dimanche, dans l'après-midi, un grand meeting public, organisé par le groupe l'Aiguille, avec le concours des groupes anarchistes de Paris, a eu lieu, salle de la Reine-Blanche, boulevard de Clichy.

Ordre du jour: Louise Michel et ses co-accusés devant la justice.

La chambre criminelle de la cour de cassation a rendu sa décision samedi, sur le pourvoi de MM. Bontoux et Fœder, contre l'arrêt de la Cour qui les a condamnés à 2 années de prison.

La cour, après deux heures de délibération et dans un arrêt longuement motivé, a rejeté le pourvoi.

L'Union bretonne, organe bonapartiste de Nantes, publie, sous la signature de son rédacteur en chef, M. Ernest Merson, au sujet des élections générales, un article dans lequel nous relevons cette déclaration:

« Évidemment, nous préférons, à chances égales, un candidat de notre nuance à un candidat d'une nuance différente; mais, s'il nous est démontré que, dans un canton quelconque, un conservateur légitimiste est mieux en état qu'un conservateur impérialiste de combattre le candidat républicain, nous ne devons pas hésiter et nous n'hésiterons pas à lui donner énergiquement notre concours.

UNE VÉRITÉ HISTORIQUE.

Le marquis de Tseng a été reçu par M. Duclerc trois fois pendant la durée de son ministère.

La première fois pour lui présenter ses

hommages et entrer en relation.

La seconde fois, l'incident du Tonkin commençant à prendre quelques proportions, le marquis de Tseng se rendit chez M. Duclerc et fut reçu immédiatement.

« Je viens, dit-il, à la suite de l'extension que prend l'occupation française au Tonkin, vous rappeler, de la part de mon gouvernement, le droit de suzeraineté qu'a la Chine... »

M. Duclerc, l'interrompant aussitôt:

« M. le marquis, lui dit-il, sur ce terrain-là, je n'accepte aucune conversation. » Le marquis de Tseng, comprenant qu'il était inutile d'insister, se leva et prit congé de M. Duclerc.

Dix-sept jours après, le marquis de Tseng se présenta de nouveau au quai d'Orsay. Il fut immédiatement reçu.

« Mon gouvernement, dit-il à M. Duclerc, désireux de maintenir avec la France ses cordiales et sympathiques relations, demande au gouvernement français si, pour mettre un terme aux incidents du Tonkin, la France ne voudrait pas accepter une délimitation de territoire ayant pour base le haut fleuve rouge. »

« Sur ce terrain, répondit M. Duclerc, j'accepte la discussion. Je vous remercie de m'avoir fait la proposition, et nous allons, si vous voulez, procéder à un échange de vues sur lesquelles nous parviendrons, je l'espère, à nous mettre d'accord. »

Si nous rappelons ce fait historique — que nous sommes prêts à prouver par un document authentique dans le cas où le marquis de Tseng — la mémoire lui faisant encore défaut — maintiendrait les allégations qu'il a fournies aux rédacteurs du Figaro, du Temps, aux correspondants du Times et New-York Herald — c'est que nous entendons prouver:

- 1° Que les affirmations à la presse sur le refus de M. Duclerc de recevoir M. le marquis de Tseng sont le résultat d'un oubli...; 2° Que la Chine a, depuis l'expédition anglo-française en 1860, renoncé à sa suzeraineté sur l'Annam; 3° Que c'est encore la Chine qui, la pre-

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARMANY

Par Marie DE BENEDETTI.

Quelle est cette ravissante personne? s'informait une dame près de sa voisine.

Mlle de Reuil, répondit très-haut la duchesse de Valneuse.

— La filleule de cette pauvre baronne?

— Justement... notre chère comtesse a dû éprouver une vive satisfaction, ajouta-t-elle de son accent plaintif et railleur.

— Parce que?

— Parce qu'elle aime cette enfant... et l'on prétendait même, dans le temps...

— On prétendait?

— Rien, c'est un secret.

— Oh! duchesse, racontez-nous cette histoire, suppliaient quelques jeunes femmes.

— Curieuses!

— Bon! Excusez-m'en d'une d'elles, voilà cette écorchée d'Hélène en larmes.

La douairière, d'un signe, appela la jeune fille.

— Qu'avez-vous, mignonne?

— Maman me gronde, avoua-t-elle avec cette hardiesse nerveuse qui lui était habituelle; c'est insupportable, je ne suis jamais tranquille... Je préfère la pension, je m'ennuie davantage, mais au moins je fais tout ce que je veux.

— Votre jolie robe de tulle est-elle déchirée?

interrogea Mlle de Valneuse d'un ton patelin.

— Non. Ma mère prétend que je suis une sottise d'avoir amené Edith.

— Cela ne m'étonne pas, murmura une élégante.

— Que disiez-vous donc, duchesse? interrompit Mlle Francisque Martholony, une Espagnole vindicative, passant pour détester cordialement Mlle de Valneuse; Mlle de Morcerf ne paraît pas goûter beaucoup votre pensionnaire.

— Quel manque d'expérience, chère, vous m'étonnez! Autrefois Edith comptait parmi les héritières, aujourd'hui elle est pauvre... Je ne sais comment les choses se pratiquent en Espagne, mais dans notre pays de France on s'inquiète beaucoup du lendemain, et il n'y a pas de bonheur sans chiffres, affirme un moraliste maussade. Edith a beau être gracieuse et blonde comme une Vénitienne, posséder tous les charmes de la femme, sans dot, elle restera fille, car, hélas! mesdames, « les jeunes gens sont plus positifs maintenant que les vieillards ». C'est encore mon moraliste qui parle.

Hélène, sans prêter attention à ces remarques

obligeantes, tourna le dos à la duchesse, but un verre de punch, arracha les liserons de son corsage, et calmée par cette vengeance rejoignit Edith.

Très-pâle, malgré la chaleur suffoquante du salon, cette dernière se prêtait d'un air contraint aux questions indiscrettes et au babillage intarissable de ses compagnes. Hélène s'empara de Mlle Sarmany et congédia ses amies par un mouvement de sa petite tête altière.

— Edith est à moi; allez danser, mes belles.

Et sautillant près de l'orpheline, elle s'installa en face du boudoir de sa mère, masqué par des aralias et des cactus à fleurs pourpres.

— Je t'en prie, suppliait Mlle Sarmany, sortons... j'étouffe... sans t'en douter, tu m'infliges un vrai supplice.

— Te sauver déjà? Ah! mais non; conte-moi d'abord ton histoire.

— Je n'ai pas d'histoire. Parle-moi de toi plutôt.

— Moi, je suis horriblement malheureuse!

— Toujours la pension?

— Oui.

— Quoi de nouveau?

— Rien. Les maîtresses m'agacent... elles ont des prétentions, des prétentions monstrueuses, ma chère; elles exigent l'obéissance, une obéissance passive, s'il vous plaît... c'était bon pour nos grand-mères...

— Ici, maman me tyrannise, Lionel me boucule...

— M. de Morcerf se porte bien?

— Sa santé est meilleure que son caractère... Je te réserve une surprise, devines-tu?

— Du tout.

— Il se marie.

Edith ne put retenir une exclamation.

— Qu'as-tu?

— Je me pique la main à cette plante.

— Au fond il n'y a peut-être rien de sérieux, poursuit Hélène en riant, car on se cache de moi sous le prétexte que je suis trop enfant. Une injustice! Pourtant je flaire quelque chose. Mon impatiente maman devient d'une humeur intolérable. Hier, elle m'a refusé un bracelet de turquoises et de perles. Autre symptôme. Lionel a des conférences sans fin avec notre notaire, ce vieux singe de Perrière qui pousse l'insolence jusqu'à me traiter de petite fille... Voyons, est-ce amusant ces précédés-là? Quel ennui de vivre, ma pauvre chérie!...

En ce moment les danseurs formaient une ronde générale; la réunion s'animait de plus en plus, et l'orchestre jouait une valse endiablée pour dominer le vacarme.

Mlle de Morcerf, sage depuis un quart d'heure, s'élança dans la mêlée pour se distraire de ses chagrins, et Edith, demeurée seule, songeait à profiter de sa liberté pour se retirer, lorsqu'un

— Ici, tu te reposes au moins.

mière, a posé les bases d'un arrangement, bases qui ont servi au traité Bourée.

MEETING ANARCHISTE.

Les anarchistes ont violemment protesté dimanche, entre 2 et 5 heures, dans un meeting tenu au bal de la Reine-Blanche, contre les condamnations de Louise Michel et du citoyen Pouget.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, l'arrêt de samedi a littéralement exaspéré les anarchistes, et la réunion a eu un caractère particulier de sauvagerie et de férocité.

Le citoyen Digeon, le même qui a proclamé en 1871 la Commune à Narbonne, parle le premier. Il flétrit les juges :

« Nous pourrions faire casser l'arrêt, s'écrie-t-il. La loi veut que les tribunaux soient ouverts même aux passants. Or, il fallait pour entrer aux assises une autorisation du commandant Lunel, commandant du palais. L'arrêt est illégal. Nous n'irons pourtant pas en cassation. Nous méprisons trop les tribunaux actuels pour retourner devant eux. Nous ferons mieux... Pouget a été également condamné par les valets de l'ancien insurgé Grévy. On a employé contre nos amis des moyens que désavouait l'Empire lui-même. Il ne les eût poursuivis que pour faits politiques. L'abbé Ferry a obtenu qu'on les condamne pour faits de droit commun... Honte à cette justice qui n'est que la prostituée de ceux qui possèdent. Je jure ici haine au gouvernement... »

« Mettons en pratique les procédés recommandés par la brochure de Pouget, puisque ministres et députés continuent à s'enrichir sur le dos du peuple. La législation actuelle ne nous fournit pas le moyen de remédier à cet état de choses ; dès lors, il faut balayer les Chambres et n'en plus remettre. Si le peuple n'exerce pas directement sa souveraineté, il fera toujours la volonté des autres, jamais la sienne. »

« Le jury est trié par les avocats généraux et les magistrats... Pouget a été tenu un mois et demi au secret, sans pouvoir toucher l'argent qu'il avait au greffe ; on voulait le réduire moralement par l'isolement, et physiquement par la faim. »

« C'est un crime ! »

« C'est un assassinat moral. »

Le citoyen Lefrançais attaque vivement la République bourgeoise, qui n'a tenu aucune de ses promesses et qui exploite les misères de l'ouvrier. Il appelle le journal la Lanterne « l'infâme Lanterne ».

Il propose le moyen de protestation suivant :

« Le 14 juillet, jour où nos républicains de fantaisie verseront des larmes de crocodile sur la prise de la Bastille, ni lampions, ni drapeaux ! Travaillons dans ce sens la population parisienne : personne dans les rues, et des drapeaux noirs à toutes les fenêtres. »

Ce conseil fait fureur. Les applaudissements éclatent. Digeon reparait :

« Que ce drapeau noir, dit-il, soit notre emblème ! Les juges ont plaisanté le balai auquel était accroché le drapeau de Louise, servons-nous-en comme d'une arme ! Avec ce manche à balai, nous balayerons les juges et la réaction ! »

« Oui, nous promènerons à travers Paris le drapeau noir des grèves et du souvenir des massacres de 74. Vous y serez tous ce jour-là ! »

« Nommons un comité pour faire la propagande nécessaire. Ayons une organisation, et l'on ne pourra avoir raison de nous... Unissez-vous, la police reculera ; si elle ne recule pas, il faut la renverser. Sachons appeler le peuple dans la rue, il viendra. »

« Voulez-vous nommer un comité ? »

« — Oui ! oui ! — Non ! non ! »

Mais voici qui est plus significatif encore :

« Le *Prolétaire* a relevé hier, dit un citoyen Lesueur, les noms des jurés qui ont condamné nos amis, et il est bon que tous nous connaissions les noms de ces gens-là et leur adresse respective. »

« Oui, oui, les noms ! crie-t-on de tous côtés. »

A partir de ce moment la violence de l'assemblée devient de l'épilepsie. Ce ne sont que des menaces, des provocations, des appels au fusil, au couteau, contre juges, jurés et assesseurs.

Un anarchiste nommé Cantet vient à la tribune appuyer le vœu de Lesueur et traduire la passion de la foule.

« Chaque citoyen, dit-il, prendra une adresse et exécutera la justice du peuple. »

« Oui, oui ! tous, tous ! »

« Le président Ramé a menacé les anarchistes. Acceptons le défi de Ramé. Il faut que ce soit notre première victime. »

« A bas Ramé ! A mort Ramé ! »

« Mais les jurés aussi ! crie la foule. »

« Oui, oui ! leurs noms ? »

« Et leurs adresses ? »

« Voici la liste. »

« Lisez, lisez ! »

Et l'orateur épèle les noms et les adresses.

Pour lui, il se charge du président.

« Quelle est l'adresse ? »

« 62, rue de Provence. »

Cantet continue à lire sa liste. Après tel nom :

« Je le connais celui-là. »

« Il faut le pendre ! »

Les citoyens anarchistes tiennent leur carnet et se partagent les victimes.

Mais les orateurs se succèdent à la tribune pour élucider la question de savoir s'il faut nommer un comité de propagande pour la manifestation anarchiste du 14 juillet. Enfin, il est convenu qu'on se retrouvera dans les rues, autour du drapeau noir, sans mettre en avant un comité qui attirerait l'attention de la police et serait compromis inutilement.

Pendant ce temps, un incident d'une lâcheté et d'une sauvagerie incroyables se déroule dans la salle. Plusieurs anarchistes, prenant à partie un de nos plus sympathi-

ques confrères, M. Rivière, qui s'acquittait consciencieusement de ses devoirs professionnels, se sont précipités sur lui à coups de pieds et à coups de poings et l'ont expulsé de la salle après lui avoir fait de graves contusions.

LE CLIMAT DU TONKIN.

Maintenant que nos soldats partent tous les jours pour ces régions lointaines et que l'inquiétude des parents les accompagne avec anxiété, il nous paraît intéressant de dire un mot du climat qui caractérise ces pays. Voici la fin d'un article publié sur ce sujet par M. le docteur Bordier dans le dernier feuillet scientifique du journal *le National* :

« Il importe de nous faire respecter, mais il ne faut pas se faire d'illusion sur les difficultés que nous allons rencontrer. »

La Cochinchine est un pays horriblement chaud, et le Tonkin lui-même présente pendant l'hivernage, c'est-à-dire pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, une température moyenne de 28 à 30 degrés. Les pluies y sont continuelles ; l'air saturé de vapeur d'eau rend la chaleur encore plus insupportable ; le sol gras, glissant, est plus souvent recouvert d'eau. Dans le Tonkin, l'hiver est, il est vrai, beaucoup plus sain, la température est relativement basse. On a parfois 9 degrés au mois de janvier et l'on fait du feu ; on y jouit d'une certaine sécheresse, mais le sud de l'Annam ne présente pas cet avantage. Il nous importe donc de nous arranger pour éviter autant que possible les grandes manœuvres pendant la saison chaude et humide, de nous précautionner en tous cas, pour traverser ces pays inondés, de se souvenir que le zébu et le buffle sont les attelages, l'éléphant n'étant pas bon partout.

Il ne faut pas oublier non plus que la classique et prosaïque flanelle, la ceinture de laine sur le ventre et le casque de liège à claire voie, recouvert d'étoffe blanche, sont indispensables.

Mais la température n'est pas le seul ennemi.

Les eaux sont infestées de parasites ; les légumes qu'on se procure et qui sont arrosés par ces eaux, sont également couverts d'infusoires de parasites divers. La diarrhée de Cochinchine, due à l'un de ces parasites, est le mal le plus redoutable. Les Annamites l'évitent parce qu'ils ne boivent que du thé, c'est-à-dire de l'eau bouillie, et qu'ils mâchent toute la journée le bétel, substance astringente qui colore la salive et les dents en rouge, mais qui empêche la diarrhée et tue le parasite. Il serait donc bon, non pas de faire chiquer du bétel à nos soldats, mais de leur en donner une macération à boire, de les munir d'un filtre et de leur donner du café.

Enfin il faut songer aussi à la mère-patrie. Le choléra est endémique en Indochine ; le typhus y est fréquent, la peste se voit sans doute, elle existe en tous cas dans le Yun-Nan. Il faut donc prendre les plus

grandes précautions et veiller à ce que les lauriers que nos braves soldats cueilleront bientôt, je l'espère, ne nous rapportent sur leurs glorieuses feuilles aucun germe de ces redoutables maladies. »

Cela revient à dire, après ces précieux renseignements donnés par le docteur Bordier, que la question d'une armée coloniale doit être promptement résolue.

Partout où nous avons eu à lutter contre la température et la maladie, nous faisons maigre figure. A Saint-Domingue, au début de ce siècle, les plus belles demi-brigades des Armées du Rhin, les superbes légions helvétique, piémontaise et polonaise, furent rapidement égrenées par la fièvre jaune. Ils étaient partis 35,000 hommes, ils revinrent 4,000. Comme nous le faisons ici, Vaublanc avait prévenu Bonaparte que le climat est l'ennemi le plus dangereux dans les expéditions lointaines ; il faut donc une armée coloniale qui corresponde en tous temps aux besoins généraux de l'occupation pacifique et qui puisse être facilement augmentée lorsque naissent des besoins momentanément plus considérables occasionnés par des événements extraordinaires.

REVUE FINANCIÈRE.

Depuis notre dernière revue, le marché n'a pas subi de modifications importantes ; le marché cède à la moindre impulsion, et les spéculateurs qui sont tentés d'opérer à l'heure présente, savent combien le terrain est devenu dangereux.

Nos rentes sont restées calmes, et le 3 0/0 cote 79.65, l'amortissable 81.07 et le 5 0/0 108.35.

Les établissements de crédit conservent à peu de chose près leurs cours de la semaine précédente. La Banque de France, avec un bilan assez satisfaisant, cote 5,405, et le tableau publié par le *Financier des Communes* nous montre que les bénéfices à ce jour s'élèvent à 18,881,552 fr. 60 contre 27 millions 843,233 fr. 93 pour la période correspondante de 1882, ce qui, tout naturellement, nous fait prévoir une diminution importante du dividende du premier semestre.

Le Foncier, toujours très-ferme, s'inscrit à 1,325. Le conseil d'administration de cet établissement a, dans sa dernière séance hebdomadaire, autorisé pour 11 millions 130 mille francs de prêts nouveaux, dont 6 millions 180 mille francs en prêts fonciers et 4 millions 950 mille francs en prêts communaux.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-fermes à 348 les non-libérées et 355 les libérées. D'ailleurs, les ventes d'obligations de chemins de fer en vue des émissions futures a produit de nombreux achats sur les obligations du Foncier.

La Compagnie Foncière de France cote 500. C'est à dater d'hier que ses actions sont négociables sous leur forme nouvelle de titres libérés de moitié au porteur.

Les actions des Magasins Généraux de Paris et celles des Magasins Généraux de France et d'Algérie sont toujours très-fermes.

C'est le 28 courant que doivent avoir lieu les assemblées qui doivent statuer sur le projet de fusion. Nous engageons les actionnaires de ces deux sociétés à prêter leur concours à ces assemblées dont les conséquences sont des plus avantageuses pour leurs intérêts.

Le Suez (sur lequel le *Financier des Communes* nous promet une étude pour son prochain numéro) est à 2,325 avec de brillantes recettes.

Les fonds d'Etat étrangers sont fermes : l'Italien à 93.25 et l'Égypte à 369.

Le *Financier des Communes* a publié dans son dernier numéro une étude sur la Dette Égyptienne par laquelle les porteurs des différents emprunts égyptiens sont amplement mis au courant de la valeur de leurs titres.

Pour terminer, deux mots sur l'affaire du baron d'Erlanger et Berthier frères, autour de laquelle on fait beaucoup de bruit ; voici, du reste, le compte rendu de la séance du 19 juin 1883 de la 8^e chambre correctionnelle :

« M. le substitut Thiberge donne, au nom du procureur de la République, lecture des conclusions suivantes : « Attendu qu'il résulte des débats et des pièces produites, que, dans l'instance pendante, il y a de la part des inculpés contreven-tion aux articles 1 et suivants de la loi du 24 juillet 1867 que les délits visés sont ceux prévus par les articles 405 et 406. C. P. »

« Que d'autre part il résulte qu'on aurait haussé fallacieusement la valeur des titres offerts au public, délit prévu par les art. 418 et 419. C. P. »

« Qu'en conséquence il y a lieu de surseoir au jugement et de renvoyer devant un juge instructeur pour plus ample informé. »

Malgré les observations présentées par M. Louté, le tribunal rend un jugement qui remet au premier jour l'affaire et renvoi à la diligence de M. le procureur de la République pour nommer un juge d'instruction chargé d'examiner la cause.

Chronique Locale et de l'Ouest.

APPEL DES RÉSERVISTES DES CLASSES 1874 ET 1876.

On vient de faire afficher les dispositions relatives à l'appel en 1883 des réservistes des classes 1874 et 1876.

Tous les réservistes ci-après désignés

spectacle inattendu la cloua à sa place.

Dans la baie formée par la porte d'un salon, le comte de Morcerf, vil, alerte, une fleur de gardénia à la boutonnière, vient de paraître donnant le bras à une jeune fille d'une vingtaine d'années.

Ils avancent à petits pas, absorbés par une conversation intime, indifférents au bruit, à la malveillance, à la jalousie qui bourdonnent autour d'eux.

Cette jeune fille est laide avec son teint bistré, son front bas encadré de cheveux noirs, et son sourire contraint figé sur des lèvres minces. Malgré sa toilette trop lourde et trop riche, sa laideur emprunte, sous la clarté des lustres, quelque chose d'original et de piquant.

La duchesse de Valneuse signale la première l'apparition du couple.

« Encore un marché de conclure, murmura-t-elle, en haussant les épaules. M^e Perrière a bien gagné ses honoraires... Les mésalliances se multiplient, on achète aujourd'hui cinq à six cents ans de noblesse aussi facilement qu'un panier de primeurs, et M^{lle} Talemond, malgré son disgracieux visage et le passé problématique de monsieur son père, verra son nom inscrit dans l'armorial de France... Peuh ! chère, continua-t-elle avec un geste de souverain mépris en se tournant vers une femme silencieuse et distinguée qu'elle accaparait depuis une heure, le temps présent me fait horreur : pas

de principes, pas de tenue... Le monde est infesté de plébéiens enrichis ; talonnés par l'ambition et l'envie, ces bonshommes orgueilleux et nuls envahissent tous les emplois, se fauillent par toutes les portes ; ils me font l'effet de fourmis enrégées lorsqu'un pied maladroit détruit leur royaume. Où allons-nous, ma bonne, avec cette manie d'égalité ? Ne vient-on pas de décorer un marchand de suif et mon fournisseur de cirage ?... »

Sans y prendre garde, M. de Morcerf et sa fiancée s'approchaient d'Edith, qui, la poitrine oppressée, contemplait Lionel avec épouvante.

« Permettez-moi de vous prouver ma respectueuse affection, mademoiselle, disait-il avec feu, vous ne croyez donc pas... »

« A votre déclaration ? Mon Dieu non. »

« Et à mon amitié ? »

« Pas davantage. »

« Comment vous convaincre de mon amour, car... »

Il leva la tête et aperçut M^{lle} Sarmany qui l'envoyait d'un regard étincelant de colère.

« Edith !... »

Ce nom jaillit des lèvres de Lionel à la fois comme un aveu, comme un cri de joie, comme un remords. Il fit un mouvement pour se précipiter vers elle, mais il se souvint à temps du rôle qu'il avait accepté et du lieu où il se trouvait.

Aussi, blême, troublé, il lâcha le bras de M^{lle} Talemond.

La fille du banquier toisa son cavalier avec une impertinence imperturbable, et d'un ton qui le cingla autant qu'un coup de cravache :

« Vous promettez trop souvent tendresse et fidélité, monsieur le comte ; or, je suis impérieuse, égoïste, et je vous rends votre parole. »

Elle s'inclina légèrement et quitta le salon.

Agressive et sceptique, ayant beaucoup d'argent et encore plus d'aplomb, M^{lle} Talemond nourrissait une prévention contre les hommes. Elle avait assez d'esprit pour deviner sa laideur, et assez d'expérience pour estimer la fortune. Aussi, pressentant qu'on s'agenouillait moins devant sa personne que devant ses sacs d'écus, elle ne se gênait pas pour rudoyer ses prétendants.

Son brusque départ atterra M. de Morcerf ; pour sortir de cette position embarrassante, il se pencha vers Edith.

« Mademoiselle, au nom du ciel, accordez-moi cinq minutes d'entretien. Le jardin est désert, je vous y rejoins. »

Hélène imprimait un tel branle à la danse, que les enfants essouffés la suivaient avec peine, et dans la salle à manger, soudain ouverte, on admirait une table splendidement servie.

(A suivre.)

MARIE DE BESNERAY.

sont convoqués par les affiches, sans ordre d'appel individuel :

4° Pendant les manœuvres d'automne, du samedi 25 août au vendredi 24 septembre inclusivement,

Les réservistes de l'infanterie de ligne, des zouaves, des tirailleurs, des chasseurs à pied, des sapeurs-pompiers, du génie, de la gendarmerie, et les ajournés des armes ci-dessus qui n'ont pu faire leur période d'instruction au 4^{er} mars 1883.

2° Après les manœuvres d'automne, du mercredi 3 octobre au mardi 30 octobre,

Les réservistes de la cavalerie, de l'artillerie, du train d'artillerie, des pontonniers, et les ajournés de ces corps qui n'ont pu accomplir leur période d'instruction au 4^{er} mars 1883.

Par ordre d'appels individuels, sont appelés aux époques fixées par le commandant du corps d'armée et suivant les besoins du service :

Les réservistes du train des équipages, des sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, de commis et ouvriers militaires d'administration et d'infirmiers militaires, des compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers.

Les réservistes de la marine des classes 1874 et 1876 sont convoqués pour le 25 août.

Les lignes que la Compagnie d'Orléans cède aux chemins de fer de l'Etat, sont les suivantes :

La ligne de Poitiers à La Rochelle ;
La ligne de Nantes à La Roche-sur-Yon ;
La ligne d'Angers à Niort.

La Compagnie d'Orléans reçoit, d'autre part, des chemins de fer de l'Etat et annexe à son propre réseau :

La ligne d'Angoulême à Limoges ;
La ligne de Tours à Montluçon qui n'est pas finie, mais que l'Etat s'engage à terminer ;
La ligne de Clermont à Tulle.

La commission de la magistrature au Sénat a adopté le principe de la suppression d'un certain nombre de tribunaux de 4^{re} instance. Les tribunaux d'Anenis et de Paimboeuf (Loire-Inférieure), de Segré (Maine-et-Loire), de Fougères (Ille-et-Vilaine), de Saint-Calais (Sarthe), sont atteints par cette mesure.

Le sieur Canard (Jules), cantonnier-perceur à Saumur, qui vient d'obtenir une médaille d'honneur de 2^e classe (en argent), s'était jeté tout habillé dans la Loire, ainsi que nous l'avons dit, pour en retirer un enfant, le 28 mars 1883. Déjà, en 1875, lors d'une inondation survenue à Choroil (Allier), il s'était signalé par un acte de courage et de dévouement.

LOUDUN.

La gendarmerie de Loudun vient d'arrêter, sur le territoire de la commune de Véniers, le nommé Cruchon, qui s'était évadé de la chambre de sûreté des Trois-Moutiers. Cruchon a été écroué à la prison de Loudun.

M. Bourguet, substitut du procureur de la République à Loudun, est nommé substitut du procureur de la République à Guéret.

M. Chauveau, Charles, est nommé substitut du procureur de la République à Loudun.

POITIERS.

La Saint-Jean a été célébrée d'une façon brillante et surtout bruyante. Pendant quelque temps, Poitiers semblait être dans un cercle de feu.

Des feux de joie avaient été allumés sur les hauteurs, et jamais on avait tiré autant de pétards dans les rues de la ville.

Beaucoup de monde à Blossac pour voir le feu de joie du champ de la Madeleine, des Cours, de Saint-Cyprien et des Dunes.

Un grave accident, occasionné par les fusées, s'est produit au café du Caveau, dans la soirée de samedi dernier.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient, dans le jardin de cet établissement, à faire partir des fusées, lorsque l'une d'elles, en faisant

explosion, mit le feu aux vêtements de M. Virgile Plé, employé de commerce chez M. Rébeilleau, mercier, rue Notre-Dame-la-Petite.

M. Plé avait malheureusement dans ses poches des pièces d'artifice qui firent explosion à leur tour et le blessèrent cruellement.

Il fut obligé, pour éteindre l'incendie qui le consumait, de se jeter dans le bassin du jardin.

On reconduisit M. Plé à son domicile. Son état est extrêmement grave. Le ventre a été brûlé et la jambe dépouillée presque tout entière. Bien qu'il souffre horriblement, on espère cependant que cet accident n'aura pas un dénouement fatal.

(Journal de la Vienne.)

La pharmacie centrale de la Vienne vient d'inaugurer une spécialité qui faisait très-grand défaut dans notre pays si viticole : celle de l'analyse des vins. On sait combien les analyses de ce genre faites sérieusement par un homme de l'art peuvent être utiles aux consommateurs comme aux négociants. On doit donc féliciter la direction de la pharmacie centrale d'avoir inauguré ce nouveau service.

ANENIS.

La ville d'Anenis célébrera en grande pompe sa fête annuelle, dimanche 4^{er} juillet. Rien n'y manquera : concours de musiques et d'orphéons ; grand festival composé de 700 exécutants ; distribution des récompenses. Le soir, feu d'artifice sur la Loire et illuminations. Grand bal public dans la salle des Halles.

Le 20 juin dernier, M. Henri Brix, âgé de 48 ans, contrôleur des contributions directes, domicilié à Chalonnes (Maine-et-Loire), est mort à Anenis, Hôtel des Voyageurs, où il était descendu la veille, se rendant à Liré.

Vers six heures du matin, M. Brix, faisant sa toilette, est tombé inanimé sur le parquet de sa chambre. La mort serait attribuée à une attaque d'apoplexie séreuse.

On lit dans l'Union de la Sarthe :

« M. Chevallier, cordonnier à Loué, vient d'être victime d'une agression nocturne.

» Dans la nuit de lundi, vers onze heures, il se rendait à Saint-Denis-d'Orques, où habitent ses parents, en traversant un petit bois ; là, un individu se jeta sur lui en demandant : « La bourse ou la vie ! » Chevallier fit résistance. Son agresseur, sortant alors un couteau de sa poche, le frappa à la poitrine, tout près du cœur.

» Le malheureux resta étendu sur le sol. A deux heures du matin seulement, il reprit connaissance et put se traîner jusqu'à une ferme, où les premiers soins lui furent donnés. Sa blessure est fort grave.

» Le malfaiteur n'est pas encore connu. D'après les déclarations de la victime, ce serait un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans. »

BIBLIOGRAPHIE

Grande nouvelle pour tous.

Nous sommes heureux d'annoncer une bonne nouvelle pour tous, celle de la publication d'un *Annuaire Général pour 1884*, avec le nom et la profession de tous les habitants de toutes les communes du département, ce qui sera un grand bienfait pour tous, puisque chacun sera à même de trouver de suite soit les acheteurs ou les vendeurs ou les adresses dont il peut avoir besoin.

Nos félicitations à M. Pointeau, directeur du Comptoir du Commerce à Angers. Nul autre que cet infatigable ne pouvait mener à bien une aussi laborieuse entreprise.

Pour être impartial, si M. Pointeau a prié chaque maire du département de vouloir bien lui adresser (en six tableaux imprimés qu'il a fournis) les listes et professions de leurs administrés, afin que le travail ait autant que possible une mesure d'ensemble uniforme pour chaque commune, nous devons ajouter qu'il a soumis son projet de circulaire à l'attention de M. le préfet qui a été tellement frappé de l'utilité et de l'opportunité d'une semblable publication qu'il a répondu à M. Pointeau par la lettre que nous nous empressons de reproduire :

« Angers, le 21 mai 1883.

Monsieur,

» Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer le projet de circulaire que vous avez l'intention d'adresser à MM. les Maires du département, en vue d'obtenir les renseignements nécessaires à la confection d'un *Annuaire Général de Maine-et-Loire*.

» Je n'ai aucune observation à faire au sujet de cette communication, et je ne doute pas que MM. les Maires, pénétrés de l'utilité de la publication que vous avez entreprise, ne s'empressent de vous apporter le concours que vous sollicitez.

» Recevez, etc.

Le préfet de Maine-et-Loire,

Signé : A. JABOUILLE.

« A Monsieur Pointeau, directeur de l'Agence du Comptoir du Commerce, à Angers. »

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'annoncer que déjà, et en 42 jours, deux cent quatre-vingt-deux communes sur 380 ont déjà adressé à M. Pointeau la liste et la profession de leurs habitants, et nous ne doutons pas que MM. les Maires qui n'ont pas fini le travail d'écritures qui leur est demandé ne s'empressent de l'adresser sans retard, afin de favoriser les intérêts de leurs administrés.

Faits divers.

PÊCHE À LA LIGNE ET CHASSE AUX GRENOUILLES.

Nous trouvons les lignes suivantes dans l'article « Sport » (revue de la semaine) de l'Union :

« Le principal événement de la dernière semaine est l'ouverture de la pêche, qui s'est effectuée naturellement sans aucun bruit, mais non sans émotions. On assure que plus de dix mille pêcheurs — qui les a complétés ? — occupaient dimanche dernier les rives de la Seine et de la Marne. Parmi eux, beaucoup d'artistes ; il faut, en effet, être porté aux choses de la vie contemplative pour aimer un genre de sport aussi paisible. Ce qui prouve peut-être la haute valeur de la pêche à la ligne, c'est qu'elle ne laisse pas d'indifférents. On l'aime passionnément ou on la déteste.... »

» Il est un autre sport aquatique fort à la mode pour l'instant et qui tient de la pêche, de la chasse et du tir de nos anciens archers. C'est la chasse aux grenouilles que l'on pratique à l'aide de mignonnes arbalètes dont le « carreau », en forme de longue flèche, est retenu par une ficelle de manière à pouvoir ramener la victime avec le projectile. Cette distraction fait fureur dans les châteaux environnés de pièces d'eau. La semaine dernière, un grand carnage a été ainsi fait chez le comte et la comtesse de Malden, en leur parc de la Houette. Voilà un sport qui a peu de chances de franchir le détroit. On sait, en effet, que les Anglais nous désignent sous le sobriquet de « mangeurs de grenouilles » ; on nous croit volontiers grands consommateurs de ces animaux qu'ils ont eux-mêmes en horreur comme aliment, et qu'ils protègent et importent à grands frais dans leur pays pour le bien de leurs cultures maraichères. »

On télégraphie de Lyon, 25 juin :

« Un nommé Drouin, âgé de soixante-cinq ans, a assassiné hier la fille Lerouge, sa maîtresse, à coups de revolver. Drouin est allé ensuite se noyer dans le Rhône. »

Une dépêche de Rome annonce que le théâtre de Dervis, province de Côme, a été incendié dimanche soir pendant la représentation.

Quarante-sept personnes ont péri ; dix ont été blessées.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Le lancement de l'Amiral Baudin, par X. D. — Les fêtes du couronnement de l'empereur de Russie. — Revue scientifique, par le Dr E. De-caisne. — Les affaires du Tonkin : Saïgon et Hué, par H. V. — Le concours hippique de Rochefort. — Courrier du Palais, par M^{re} Guérin. — La culture du coton, par H. Vernoy. — Le Cacique, journal d'un marin, par Henri Rivière. — L'exécution de Suleiman-Samy. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Le lancement du cuirassé d'escadre l'Amiral Baudin. — A propos des affaires du Tonkin : La rade de Saïgon : une rue de la ville marchande, à Hué. — Le couronnement du tzar : La

fête populaire sur la place Khodinskoï, à Moscou la distribution de la bière pendant la fête ; la célébration du bi-centenaire des régiments de la garde Préobrajensky et Sménovsky : Le tzar buvant à l'armée ; l'armée buvant au tzar ; le banquet solennel après la cérémonie du sacre, dans le Granovitaya palata, au Kremlin. — Rochefort : le concours hippique ; types de chevaux. — Etats-Unis : la récolte du coton : la mise en ballots ; la cueillette ; l'égrènage à la machine. — Alexandrie : Exécution de l'incendiaire Suleiman-Samy. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr. ; six mois, 11 fr. »
trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n^o 117 : Exposition des insectes nuisibles. Magistrature et république. La lune de miel d'un sous-préfet. La statue de Gambetta. Le maigre dans les hôpitaux. Un nouveau crime. Toujours la caisse d'épargne. Vive le Roi ! Lettre du caporal à sa payse.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dazé, libraire.

Voici le nouveau tarif des abonnements de propagande souscrits par nombre et adressés individuellement aux personnes désignées par le souscripteur :

De 2 à 5 abonnements, à 6 fr. l'un. — 10 abonnements à 5 fr. 50 l'un. — 15 abonnements à 5 fr. 25 l'un. — 20 abonnements à 5 fr. l'un.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 24 juin 1883.

Versements de 98 déposants (12 nouveaux), 25,953 fr. 67 c.
Remboursements, 39,211 fr. 22 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Marché de Saumur du 23 Juin

Blé nouveau (Ph.)	18 75	Huile de noix	50	190 —
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	18 75	Graine tréfle	50	—
Froment (Ph.)	77	— lin	70	—
Halle, moy ⁿ	77	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75 —
Orge	65	Luzerne	780	70 —
Avoine h. bar.	50	Paille	780	45 —
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190 —
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	—
Farine, culas	52	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881	1 ^{er} qualité	à	»
Id.	1881	2 ^e	120 à 200
Ordin., envir. de Saumur 1881	1 ^{er}	id.	110 à 200
Id.	1881	2 ^e	» à »
Saint-Léger et environs 1881	1 ^{er}	id.	105 à 200
Id.	1881	2 ^e	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881	1 ^{er}	id.	105 à 200
Id.	1881	2 ^e	100 à 90
La Vienne, 1881	1 ^{er}	id.	70 à 75

ROUGES (à hect. 30).

Souzy et environs, 1881	1 ^{er}	160 à 170
Id.	1881	» à »
Champigny, 1882	1 ^{er} qualité	170 à 200
Id.	1881	2 ^e id. » à »
Id.	1881	1 ^{er} id. » à »
Id.	1881	2 ^e id. » à »
Varrains, 1882	1 ^{er}	130 à 140
Varrains, 1881	2 ^e	» à »
Bourguet, 1882	1 ^{er} qualité	150 à 160
Id.	1881	2 ^e id. » à »
Id.	1881	1 ^{er} id. » à »
Id.	1881	2 ^e id. » à »
Restigné 1881	1 ^{er}	150 à 160
Id.	1881	2 ^e id. » à »
Chlnon, 1881	1 ^{er}	130 à 120
Id.	1881	2 ^e id. » à »
Id.	1881	1 ^{er} id. » à »
Id.	1881	2 ^e id. » à »

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUI 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	79 10	79 05	Est	737 50	742 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1870 3 %	446 50	447
4 %	81 20	81	Paris-Lyon-Méditerranée	1430	1430	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	510 25	Est	357	358 50
4 1/2 %	109 95	109 75	Midi	1175	1172 50	— 1865, 4 %	519 75	518 50	Midi	363 25	363 50
5 %	108 65	108 45	Nord	1942 50	1935	— 1869, 3 %	406	407 50	Nord	369 50	370
Obligations du Trésor	511	510	Orléans	1242 50	1250	— 1871, 3 %	100	99 50	Orléans	366 50	366 50
Obligations du Trésor nouvelles	505	504	Ouest	777	775	— 1873, 4 %	308	307 25	Ouest	364 50	364
Bons de liq. départementaux	531	530 50	Compagnie parisienne du Gaz	1385	1390	— 1876, 4 %	307	308	Paris-Lyon-Méditerranée	364	368 75
Banque de France	5410	5410	Canal de Suez	2515	2510	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	235	Paris-Bourbonnais	367	365
Comptoir d'escompte	988 75	990	C. gén. Transatlantique	490	485	Bons de liquid. Ville de Paris	523 25	524 50	Canal de Suez	560	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1335	1335				Obligations communales 1879	446 50	447			
Crédit de France	22 50	23 75									
Crédit mobilier	355	355									

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par suite de surenchère sur aliénation volontaire,

D'UN MORCEAU DE TERRE De deux morceaux de taillis et d'un morceau de bruyère,

Situés commune de Cizay, Ayant appartenu aux époux BERTE-LEMOINE.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi, à l'audience des Criées du Tribunal civil de Saumur.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, validant la surenchère dont il sera ci-après parlé ;

Et aux requête, poursuite et diligence de M. Pierre Trouillard, propriétaire, demeurant à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame ;

Surenchérisseur, ayant pour avoué constitué M. Charles-Théophile BEAUREPAIRE, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Louis Bordier, propriétaire, et M^{me} Eugénie Bénis, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Bron, commune du Coudray-Macouard.

Acquéreurs surenchéris, Ayant pour avoué constitué M. Vincent Le Ray, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir ;

2^o M. Charles-Antoine Berte, propriétaire, et M^{me} Louise Lemoine, son épouse, demeurant à Brossay, vendeurs, ayant pour avoué constitué M. Coquebert de Neuville, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand Rue n° 28 ;

Il sera procédé, le samedi vingt et un juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune de Cizay.

1^o Une pièce de terre, appelée les Brûlons, contenant quatre hectares cinquante ares environ, comprise au plan cadastral, n° 304, section F, joignant au levant et au couchant des chemins, au midi la route de Montreuil à Doué, côté droit, et au nord M. Profit ;

2^o Un morceau de taillis, situé à l'Ardillon ou les bois de Thénault, contenant environ six ares et compris au plan cadastral, n° 293, section F, formant triangle, joignant au nord et au couchant M^{me} de Grandmaison, au midi Tessier et Guyon et au levant Alexis Maillet ;

3^o Un morceau de taillis et bruyère, situé sous le Pain, contenant onze ares et compris au plan cadastral, n° 439, section F, joignant au nord M^{me} de Grandmaison, au levant Froger, au midi les héritiers Champion, au couchant Bouillard ;

4^o Un morceau de bruyère, situé au Champ-Chapeau, contenant douze ares et compris au plan cadastral,

n° 338 P, section F, joignant au nord et au couchant M^{me} de Grandmaison, au midi le chemin de la Guyonnière et au levant les héritiers Carré ;

Sur la mise à prix de cinq mille cinq cents francs, c.à. 5.500

L'adjudicataire sera tenu de restituer à l'acquéreur, en sus de son prix d'adjudication, les frais et loyaux coûts de son contrat, ceux de la transcription au bureau de la conservation des hypothèques, ceux de notification, et de payer en outre ceux faits pour parvenir à la revente conformément à l'article 2188 du Code civil.

Les immeubles sus-désignés ont été vendus suivant acte passé devant M^e Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, par les époux Berte-Lemoine, aux époux Bordier, moyennant le prix principal de cinq mille francs.

Les époux Bordier, acquéreurs, ayant fait aux créanciers inscrits les sommations prescrites par les articles 2183 et 2184 du Code civil, M. Trouillard, l'un d'eux, a formé une surenchère dans laquelle il porte le prix desdits immeubles à la somme de cinq mille cinq cents francs ; et par un jugement du seize juin mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, le Tribunal civil de Saumur a validé ladite surenchère et ordonné que la revente desdits immeubles aurait lieu à l'audience des criées du Tribunal sur la mise à prix ci-dessus fixée.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur où se trouve déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, Saumur, le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

BEAUREPAIRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MILSONNEAU.

En exécution des articles 493 et 494 du Code de commerce, MM. les créanciers de la faillite de Milsonneau, mercier, domicilié à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal le vendredi 29 juin 1883, à 9 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le Juge-Commissaire.

Tout créancier vérifié ou porté au bilan peut assister à la vérification des créances et fournir des contredits aux vérifications faites et à faire.

Au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au Syndic de la faillite, ou au Greffe du Tribunal, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre, des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le greffier du Tribunal, (438) L. BONNEAU.

A VENDRE UN ÉPAGNEUL ANGLAIS

Issu d'un Setter-Gordon et d'une Setter-Laverack, âgé de neuf mois, ayant passé la maladie.

S'adresser à M. GRÉGOIRE, empailleur-naturaliste, rue de la Choquette, (435)

A LOUER Pour septembre prochain Rue Beaurepaire n° 37, MAISON

Composée de onze pièces, six cabinets, écurie, cour et jardin.

S'adresser à M. LE BLAYE, rue d'Orléans, n° 76 bis. (298)

A LOUER PRÉSENTEMENT, JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15, Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER MAISON

Rue Pavée. S'adresser, 6, rue du Temple.

A CÉDER DE SUITE, Pour cause de santé, UNE BOUCHERIE

Située aux environs de Saumur S'adresser au bureau du journal.

M. GIRARD-RATOUS

Marchand de meubles à Saumur,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il a cédé son magasin à son fils depuis le 1^{er} janvier dernier, mais qu'il continue, comme par le passé, à faire les ventes, Inventaires et Partages.

S'adresser rue de Bordeaux, n° 58.

MAGASINS DE MEUBLES ET BILLARDS

GIRARD-PROUST 38, rue du Portail-Louis, 38, SAUMUR

A l'honneur d'informer que, venant de prendre la suite d'affaires de son père, on trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un grand assortiment de Meubles, Billards, Glaces, Chaises, Fauteuils et Literie, en tous genres.

Spécialité pour Billards : Bandes américaines, franco-américaines, métalliques caoutchoutées ; Tapis de billard, Queues, Billes, Procédés, Blanc, etc. (407)

PHOTOGRAPHIE-PEINTURE

VICTOR COUÉ Photographe de l'École de Cavalerie, 50, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un JEUNE HOMME pour la photographie. (439)

M^e CHAUMIER, notaire à CLERC, Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

VINS On demande des représentants sérieux visitant la clientèle bourgeoise pour le placement des vins de propriétaire, provenant des meilleurs crus du Midi.

S'adresser à M. H. MILLET, propriétaire et négociant à Béziers (Hérault). (418)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

On demande, au château de Lamotte, un excellent COCHER. Bonnes références.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infaillible des cors aux pieds, durillons et œils de perdriz. — 1 fr. le flacon.

Chez M. CLOSTER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 400,000 MALADES GUÉRIS, MAIS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT

MACHINES A COUDRE De tous systèmes.

BOULITTE ARMURIER SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXGELSIOB Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

LE CRUSTUM du Dr GRAMONT est un petit gâteau purgatif, tonique et dépuratif-végétal. Il chasse la bile, les glaires, les humeurs et dépure le sang. C'est le seul purgatif agréable, c'est pour cela qu'il a été appelé Crustum, du latin : gâteau, friandise. Il stimule les fonctions vitales en fortifiant et en régénérant le sang. Il guérit en peu de jours la plupart des maladies. Prix, la boîte 2 fr. ; demi-boîte 1 fr. 20. Envoi poste contre mandat ou timbres 10 centimes, en sus. Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharmacies. (335)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogram, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDREAU, épiciers, rue d'Orléans. (443)

LOTÉRIE DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS

La Seule qui ait 2 MILLIONS DE FRANCS DE LOTS PAYABLES EN ARGENT GROS LOT !

UN DEMI-MILLION Soit un de Fr. 500,000

Un de 200,000

Quatre... de 100,000

Quatre... de 50,000

Huit de 25,000

Vingt de 10,000

Cent..... de 1,000

4 Cents.. de 500

ENSEMBLE 588 LOTS

PRIX DU BILLET: UN FRANC

Les 2 Millions sont tirés à la Banque de France

Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVELINE, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Porte IV, Champ-Élysées, Paris.

TIRAGE La date du Tirage sera fixée ultérieurement. Elle sera annoncée par voie d'affiches spéciales et dans tous les journaux. Les numéros gagnants seront publiés dans tous les journaux. La Liste officielle sera mise en vente dans toute la France.